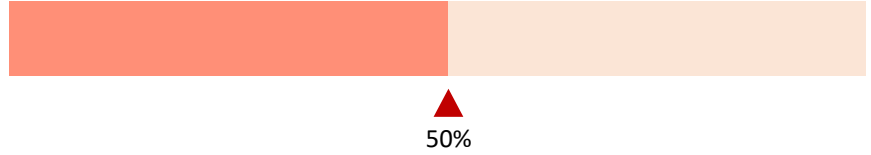


# 13

## Instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions culturelles sous tutelle du ministère de la Culture



### STATUT

Recommandation en cours

Version 2

### Travaux réalisés

- 23 décembre 2022 : Réflexion interne concernant l'organisation du Commissariat aux structures culturelles étatiques et paraétatiques
- Loi du 16 décembre 2022 portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État
- Charte de déontologie adoptée par les institutions culturelles
- 11 février 2022 : Vote de la loi sur le patrimoine culturel avec création de l'Institution nationale de recherches archéologiques (INRA) et de l'Institut national du patrimoine (INPA) (doc. parl. 7473)
- 30 janvier 2022 : Décision ministérielle d'entamer la procédure législative pour proposer aux Casino Luxembourg, Mudam, Rotondes et Théâtre national du Luxembourg la forme juridique d'établissement public, dotées d'une convention pluriannuelle à objectifs
- Avril jusqu'à décembre 2021 : Travaux de concertation et d'élaboration pour une réforme de la loi modifiée du 25 juin 2004 sur les instituts culturels de l'État avec proposition de création d'un poste de sous- directeur/trice pour chaque institut culturel
- 2020-2021 : Élaboration d'une charte de déontologie pour le secteur conventionné et analyse des contributions récoltées de la consultation publique

### Travaux en cours

- Elaboration des projets de loi portant création des établissements publics (Rotondes, Mudam, TNL, Casino – Luxembourg, ...)

### **Travaux prévus**

- Création d'un poste de commissaire aux instituts culturels

### **Contact**

- Catherine Decker  
(+352) 247 76620  
catherine.decker@mc.etat.lu
- Luc Eicher  
(+352) 247 86605  
luc.eicher@mc.etat.lu

### **Mise en ligne**

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 01.01.2023